



Coopérative
AM-YOK SA WAR

*“ L’ intelligence collective au service du
développement local. ”*

Plan :

1. Le projet
2. Organisation
3. Services offerts
4. Stratégie globale de commercialisation
5. Programmes "AM-YOK SA WAR" COOP.CA

1. LE PROJET

Contexte :

Au Sénégal, la problématique de l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes demeure crucial et constitue un enjeu majeur pour l'État. Si le Sénégal a enregistré au cours de ces dernières années l'une des meilleures performances économiques de l'Afrique subsaharienne, cela n'a pas généré suffisamment d'emplois décents en particulier pour les jeunes. Le marché de l'emploi sénégalais se caractérise par un accès à un travail décent difficile pour les primo demandeurs d'emploi, par un accès inégal entre hommes et femmes, par des emplois précaires et des revenus faibles (surtout dans le secteur rural et le secteur informel).

Description du projet :

La coopérative d'activité et d'emploi «AM-YOK SA WAR » est une Société Coopérative de prestations de services aux porteurs de projets, créateurs d'entreprises, agents représentant, distributeurs de produits.

Elle a pour objet principal de promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous au Sénégal.

Objectifs spécifiques :

- Diffuser, partager les sources de financement de l'entreprise au Sénégal.
- Représenter institutionnellement les intérêts de ses membres, en développant des actions auprès des autorités publiques, étatiques et municipales et des entités du secteur privé sur les questions relatives aux activités de ses membres.
- Entretenir des échanges avec des entités nationales et internationales ayant des objectifs conjoints.
- Encourager le développement et l'amélioration technologique du développement commercial et d'autres activités connexes, connexes ou complémentaires.
- Conclure des accords avec des entités publiques ou privées.
- Défendre les intérêts collectifs de ses membres.
- Promouvoir la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre destinée au marché du développement commercial.

2. ORGANISATION :

La coopérative d'activité et d'emploi «AM-YOK SA WAR » est une initiative de porteurs de projets, créateurs d'entreprises, agents représentant, distributeurs de produits ayant les mêmes difficultés et ont suscité la constitution de la société coopérative. Ils s'engagent à respecter les dispositions des présents statuts et du règlement intérieur qui les complète.

«AM-YOK SA WAR » en tant que coopérative d'activité et d'emploi :

- Fournir un cadre juridique, un accompagnement et un suivi pour un public pouvant être en difficulté d'insertion professionnelle souhaitant créer sa propre activité économique;
- Être un outil d'accueil, de test, d'accompagnement d'apprentissage à la fonction d'entrepreneur;
- Offrir un cadre entrepreneurial de mutualisation de compétences, de production de richesse et d'intelligence collective.

3. SERVICES OFFERTS :

Intégrer la coopérative d'activité et d'emploi «AM-YOK SA WAR », c'est bénéficier d'un statut, d'un hébergement juridique et de services mutualisés pour la réalisation de son projet professionnel. C'est aussi rejoindre un réseau d'entrepreneurs et profiter d'un accompagnement collectif et individuel.

Type de statut :

Lorsque vous intégrez la coopérative d'activité et d'emploi «AM-YOK SA WAR » vous pouvez signer deux types de contrat :

LE CONTRAT D'APPUI AU PROJET D'ENTREPRISE (CAPE) :

Valable un an et reconductible deux fois, le CAPE permet de tester son activité en grandeur nature. Grâce au CAPE, vous pouvez deviser et facturer des services ou des productions à des clients et vous constituer une trésorerie pour investir, vous rembourser des frais ou vous verser des rémunérations. Le CAPE n'est pas un contrat de travail, il peut être cumulé avec un emploi salarié.

LE CONTRAT D'ENTREPRENEUR.E SALARIÉ.E ASSOCIÉ.E (CESA) :

Le CESA est un contrat de travail à durée indéterminée (CDI). Il est proposé aux entrepreneurs (es) qui disposent d'une trésorerie suffisante et permet de développer son activité en bénéficiant de la protection sociale classique des salariés. En signant un CESA, l'entrepreneur € s'engage à devenir associé (e) de la coopérative.

Hébergement juridique :

Dès signature d'un CAPE ou d'un CESA, votre activité est hébergée chez «AM-YOK SA WAR ». Pas besoin de créer sa propre structure, ni de s'immatriculer au registre du commerce ou d'ouvrir un compte en banque. Vous disposez automatiquement des coordonnées juridiques et fiscales de la coopérative ainsi que d'une assurance de responsabilité civile professionnelle. C'est simple et ça permet de se concentrer sur l'essentiel: faire vivre et développer son business!

Services mutualisés :

En plus de bureaux, d'un espace de co-working et de salles de réunion mis à votre disposition «AM-YOK SA WAR » assure le suivi administratif, comptable et commercial de votre activité. Régulièrement, l'équipe de suivi de la coopérative fait le point avec vous pour sécuriser votre parcours et assurer la viabilité économique de votre projet.

Accompagnement :

«AM-YOK SA WAR » développe un programme d'ateliers et de formations gratuits sur tous les thèmes qui font le quotidien des entrepreneurs (es) (fixer son prix de vente, comprendre la comptabilité, négocier et convaincre, faire un devis...) et accompagne individuellement les entrepreneurs (es) via un dispositif de mentorat où les plus expérimentés (es) servent de ressources à celles et ceux qui le sont moins. C'est aussi ça l'esprit coopératif !

Stratégie globale de commercialisation :

| | | | |
|---|---|---|--|
|  <p><i>Réunion d'information collective Rendez vous individuel de 1er accueil.</i></p> |  <p><i>Signature du CAPE Journée d'intégration Accompagnement individuel et collectif Bilan semestrial</i></p> |  <p><i>Signature du CESA Accompagnement individuel et collectif Bilan semestrial Formation au sociétariat</i></p> |  <p><i>Coopérateur Accompagnement individuel et collectif Bilan semestrial Formation à l'administration de la Coopérative</i></p> |
|---|---|---|--|

5. Les programmes « AM-YOK SA WAR » COOP-CA

L'innovation par la créativité

Au Sénégal, « **AM-YOK SA WAR** » **COOP.CA** gère plusieurs programmes complémentaires pour soutenir les jeunes qui souhaitent créer une entreprise ou devenir indépendants.

En quoi consistent les programmes « AM-YOK SA WAR » COOP.CA ?

Dans le centre (local) « **AM-YOK SA WAR** » **COOP.CA**, les participant.e.s au programme réalisent les premières étapes nécessaires pour développer et valider leurs idées d'entreprise durant au moins deux mois, avant de rejoindre « **AM-YOK SA WAR** » **Entreprise**.

« **AM-YOK SA WAR** » **Entreprise** est un programme de quatre mois dans lequel les participant.e.s développent leur projet, produit ou service et se préparent au lancement de leur entreprise et activités.

Dans ces deux programmes à temps partiel, les participants bénéficient d'ateliers hebdomadaires sur la création d'entreprise, de sessions de co-working ainsi que de conseils individuels et sont soutenus, par exemple, en marketing, en aspects juridiques et financiers, en développement de business model, en communication, etc. Afin de démarrer leurs entreprises en toute confiance.

À la fin du programme « **AM-YOK SA WAR** » **Entreprise**, les participants présentent leurs projets et leurs idées d'entreprises lors des soirées des finissants

« **Lancement d'entreprise "AM-YOK SA WAR" COOP.CA**, l'événement public célébrant la fin du cycle en cours.

Qui peut rejoindre les programmes "AM-YOK SA WAR" COOP.CA ?

Les inscriptions aux programmes « AM SA WAR » sont ouvertes à des personnes motivées avec un esprit entrepreneurial. Les candidats peuvent s'inscrire seuls ou en équipe.

En rejoignant les programmes « AM SA WAR », vous bénéficiez de :

➤ Ateliers sur la création d'entreprise

Participation à des séminaires et ateliers menés par des professionnels expérimentés et perfectionnement leurs connaissances dans les modèles d'entreprises, le prototypage, les analyses de marchés et de clients, les modèles de revenus et de finances, ainsi que les compétences en matière de leadership et de développement personnel.

➤ Mentorat Individuel

Bénéficier d'un mentorat individuel, durant lequel des professionnels expérimentés offrent un coaching et des conseils, partagent leurs expériences et connaissances clés et permettent aux jeunes d'agrandir leur réseau de partenaires.

➤ Réseau professionnel

Les Jeunes ont accès à notre réseau de divers professionnels et prestataires ayant une expérience avérée dans leurs domaines respectifs ainsi qu'à un soutien adapté à leurs besoins afin de créer des liens avec l'écosystème entrepreneurial local.

➤ Conseils juridiques et financiers

Les Jeunes reçoivent les conseils dont ils ont besoin à propos des réglementations sénégalaises et des procédures en matière juridiques et légales, de comptabilité, taxes et assurances afin de leur permettre de démarrer leur entreprise en toute confiance.